Assemblée Générale Ordinaire
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football
Samedi 4 décembre 2021
A l'E.N.S. Gerland

Président : Pascal PARENT.

Présents à Lyon : Franck AGACI, Bernard ALBAN, Denis ALLARD, Philippe AMADUBLE, Didier ANSELME, Yves BEGON, Bernard BOISSET, Thierry CHARBONNEL, Louis CLEMENT, Nicole CONSTANCIAS, Thierry DELOLME, Dominique DRESCOT, Raymond FOURNEL, Herve GIROUD-GARAMPON, Hubert GROUILLER, Abtissem HARIZA, Lilian JURY, Stéphane LOISON, Pierre LONGERE, Roland LOUBEYRE, Joël MALIN, Christian MARCE, Arsene MEYER, Christian PERRISSIN, Pascal PEZAIRE, Michel PINEL, Guy POITEVIN, Céline PORTELATINE, Chrystelle RACLET, Didier RAYMOND, Jean Marc SALZA, Daniel THINLOT, Jean-François VALLET, Jacques VANTAL, Serge ZUCCHELLO.

Excusés : Patrick BELISSANT, Henri BOURGOGNON, André CHAMPEIL, Gérard SAEZ.

Assistent : Méline COQUET, Richard DEFAY.

Clubs Présents :

OLYMPIQUE LYONNAIS, A.C. RIPAGERIEN RIVE DE GIER, A.S. ST ETIENNE, S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ, S.C. LANGOGNE, F.C. VILLEFRANCHE, C.S. NEUVILLOIS, F. C.O. DE FIRMINY-INSERSPORT, F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, U.S. MAJOLAINE MEYZIEU, U.S. GIEROISE, E.S. DE VEAUCHE, C.S. LAGNIEU, U.S. DU MT-BLANC PASSY-ST-GERVAIS FOOTBALL, AIX F.C., C.S. VERPILLIERE, O. SALAISE RHODIA, U.S. LA MOTTE SERVOLEX, A.S. ST PRIEST, O. ST MARCELLIN, A.S. CRAPONNE, L'ETRAT LA TOUR SPORTIF, U.S. LA MURETTE, F.C. DUNIERES, F.C. LYON FOOTBALL, A.AM. LAPALISSOISE, A. VERGONGHEON-ARVANT, C.S. DE VOLVIC, ANDREZIEUX-BOUTHEON F.C., U.S. FEILLENS, MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE, S.C. ST POURCINOIS, A.S. VARENNOISE, CERC.S. ARPAJONNAIS, A.S. MONTFERRANDAISE, F.C. RIOMOIS, S.A. THIERNOIS, U.S. DAVEZIEUX VIDALON, U.S.

FEURS, CEBAZAT SP., A.S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL, SAUVETEURS BRIVOIS, U.S. GYMNIQUE LA FOUILLOUSE, F.C. D'ECHIROLLES, LYON CROIX ROUSSE F., RETOURNAC SP., F.C. BOURGOIN JALLIEU, ST. AMPLEPUISIEN, U.S. SEMNOZ VIEUGY, U.S. BLAVOZY, A.S. ENVAL - MARSAT, ET. S. FOISSIAT ETREZ, J.S. CHAMBERIENNE, U.S. LA RAVOIRE, A.S. CHAVANAY, A.C. SEYSSINET PARISET, UNION SPORTIVE VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS, LYON - LA DUCHERE, U.S. BRIOUDE, A.S. EMBLAVEZ - VOREY, C.S. PONT DU CHATEAU, F.C. CHAMALIERES, U.S. MOZAC, ESB FOOTBALL MARBOZ, F.C. ST ETIENNE, U.S. ANNECY LE VIEUX, AM.C. CREUZIER LE VIEUX, A.S. DE MONTCHAT LYON, FC LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER, F.C. VAL'LYONNAIS, ISLE D'ABEAU F.C., SOUS ECOLES LAIQ. ST PRIEST, DOMTAC FC, A.S. BELLECOUR PERRACHE LYON, U.S. VILLARS, A.S. MARTEL CALUIRE, A.S. DE DOMARIN, SPORTING NORD ISERE, F.C. SAINT CYR - COLLONGES - MONT D'OR, ENT.S. D'AMANCY, CLERMONT FOOT 63, A.S. LOUCHYSSOISE, F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX, ESSOR BRESSE SAONE, F.C. PONTCHARRA ST LOUP, A.S. MISERIEUX TREVOUX, F.C. ROCHE ST GENEST, F.C. COTE SAINT ANDRE, CALUIRE SP.C., VALLEE DU GUIERS F.C., F.C. VALLEE DE LA GRESSE, F.C. EYRIEUX EMBROYE, F.C. CHAPONNAY MARENNES, F.C. BORDS DE SAONE, GRENOBLE FOOT 38, RIORGES F.C., F.C. COURNON D'AUVERGNE, AIN SUD F., O. DE VALENCE, U.S. MILLERY VOURLES, CHASSIEU DECINES F.C., F.C. LA TOUR ST CLAIR, F.C. CHAMBOTTE, VALLIS AUREA FOOT, A.S. NORD VIGNOBLE, BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS, ENTENTE CREST AOUSTE, RHONE CRUSSOL FOOT 07, A.S. VER SAU, ENT. S. DE TARENTAISE, A.J. D'IRIGNY VENIERES, A.S. SAVIGNEUX MONTBRISON, ROANNAIS FOOT 42, A.S. BRON GRAND LYON, F. C. BRESSANS, CONDRIEU FUTSAL CLUB, GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE, ANZIEUX FOOT, DOMES SANCY FOOT, HAUTS LYONNAIS, U.S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS, SORBIERS LA TALAUDIERE FOOTBALL, ENT. S. NORD DROME, FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE, AS VEZERONCE HUERT, MOS3R FOOTBALL CLUB, SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013, U.S. SUCS ET LIGNON, A.S. ST-DIDIER ST-JUST, O. NORD DAUPHINE, F.C. VOIRON MOIRANS - PAYS VOIRONNAIS, CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL, AC. S. MOULINS FOOTBALL, GFA RUMILLY VALLIERES, VENISSIEUX FOOTBALL CLUB, FOOTBALL CLUB DU CHERAN, SUD CANTAL FOOT, SAINT-CHAMOND FOOT, CALUIRE FUTSAL CLUB, FUTSAL LAC D'ANNECY CLUB, ALF FUTSAL - AMATEUR LYON FIDESIEN, CALUIRE FOOTBALL FEMININ 1968.

Clubs non représentés :

A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS, US ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD FC, U. MONTILIENNE S., COTE CHAUDE SP. ST ETIENNE, F.C. D'ANNECY, ATOM'SPORTS FOOTBALL PIERRELATTE, U.S. MONISTROL S/LOIRE, S.C. CRUASSIEN, C.S. VIRIAT, AM.S. DONATIENNE, U.S. ARBENT MARCHON, F.C. ANNONAY, O. ST ETIENNE, COGNIN SP., E.S. BOULIEU LES ANNONAY, C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON, U.S. DIVONNAISE, F.C. VAULX EN VELIN, FEYZIN C. BELLE ET., S.C.AM. CUSSETOIS, A.S. DOMERATOISE, A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS, U.S. MURATAISE, AMBERT F.C.U.S. AMBERTOISE, U.S. ISSOIRE A. DU MAS, U.S. MARINGUOISE, U.S. LES MARTRES DE VEYRE, U.S. ST GEORGES LES ANCIZES, U.S. VIC LE COMTE, SEAUVE SP., R.C. DE VICHY, U.S. SANFLORAINE, U.S. BEAUMONTOISE, E.S. PIERREFORTAISE, ET.S. MEYTHET, A.S. SILLINGY, F.C. CRUSEILLES, MARIGNIER SP., C.S. AMPHION PUBLIER, S.C. AVERMOIS, U.S. MAGLAND, LEMPDES SP., A.S. ST MARTIN EN HAUT, F.C. CHABEUILLOIS, O. ST GENIS LAVAL, F.C. CHATEL GUYON, ENT. NORD LOZERE F., U.S. LIGNEROLLES LAVAULT STE ANNE PREMILHAT, ET.S. SEYNOD, O. ST JULIEN CHAPTEUIL, ENT.S. LANFONNET, U.S. PRINGY, FRATERNELLE AM. LE CENDRE, YTRAC F., U.S. ST BEAUZIRE, U.S. MOURSOISE, F.C. ESPALY, AM.S. SANSACOISE,

EV.S. GENAS AZIEU, E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER, EVEIL DE LYON, ET.S. TRINITE LYON, A.S. LOUDOISE, A.S. ST GENES CHAMPANELLE, AM. LAIQ. MIONS, A.S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT, U.S. FONTANNOISE, ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY, A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU, A.C. AUZON AZERAT, ESP. CEYRATOISE, ET.S. CHILLY, A.S. CHADRAC, F.C. SEYSSINS, F.C. VERTAIZON, A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE, U.S. REVENTINOISE, F.C. DE LA VALDAINE CLEON D'ANDRAN, C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE, O. DE BELLEROCHE, F.C. ALLY MAURIAC, A.S. DU PARC D/SP., ENT.F.C. ST AMANT ET TALLENDE, O.C. D'EYBENS, ENT.S. DU RACHAIS, PLASTICS VALLEE F.C., F.C. VAREZE, O. RUOMSOIS, F.C. DU NIVOLET, F.C. DU FORON, ENT. VAL D'HYERES, A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN, FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES, AV. S. SUD ARDECHE FOOTBALL, A. S. DU GRESIVAUDAN, NUXERETE FOOT SALLE 38, MONTLUCON FOOTBALL, CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB, SP. CHATAIGNERAIE CANTAL, F.C. RHONE VALLEES, FC DE HAUTE TARENTAISE, U.S. VALLEE DE L'AUTHRE, GOAL FUTSAL CLUB, A. J. VILLE-LA-GRAND, FUTSAL CLUB MORNANT, VIE ET PARTAGE, F. C. CHAVANOZ, LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE, L'OUVERTURE, FOOT TROIS RIVIERES, PAYS DE GEX FOOTBALL CLUB, PLCQ FUTSAL CLUB, SUD AZERGUES FOOT, AURILLAC FOOTBALL CLUB, RACING CLUB ALPIN FUTSAL, FUTSAL COURNON, F.C. PARLAN LE ROUGET, VELAY F. C., FUTSALL DES GEANTS, BEZENET DOYET FOOTBALL, FUTSAL CLUB DU FOREZ, THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C., F.C. CLERMONT METROPOLE, U.J. CLERMONTOISE, J.O. DE GRENOBLE A., FOOTBALL FEMININ YZEURE ALLIER AUVERGNE.

Les Districts :

Allier :

Présents : BOUCHERE Bernard, GAURUT Gilles, VENUAT Daniel.
Excusés : BARDET Robert, GODIGNON Michel, SIRET Fabrice.

Cantal :

Présents : CHALMETON Franck, MAZE Jacques, SALESSE Magali.

Ain :

Présents : BENOIT Pierre, BERNARD Alain, CHENE Patrick, CONTET Jacques, GUTIERREZ Raul, JOSSERAND Alain, MAIRE Jacques, PITARD Patrick.

Isère :

Présents : BOUAT Gérard, CICERON Fabien, GIROUD-GARAMPON Hervé, HESNI Mohammed, MALLET Marc, MAZZOLENI Laurent, MONIER Patrick, MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, VACHETTA Michel.
Excusés : BRAULT Annie, SOZET Jean-Louis.

Loire :

Pas de représentation.

Savoie :

Présents : ANSELME Didier, JULLIARD Magalie, SPADA Jérôme
Excusé : LOPES SOARES Hernadi.

Lyon & Rhône :

Présents : BALANDRAS Franck, BAYET Marc, BERGER VACHON Christian, BOISSET Bernard, BOISSET Simone, BROUAT Roland, CHABAUD Laurent, CHERBLANC Charles, COURRIER Bernard, DI RIENZO Lydie, DI STEFANO Annick, GOURDAIN Serge, GRAU Eric, INZIRILLO Joseph, KEROUANI Hocine, MEYER Arsène, MONTEIL Evelyne, NOVENT Christian, PORTEJOIE Gilles, RODRIGUEZ Alain, TOUATI Lakhdar.

Drôme Ardèche

Présents : AUBERT Philippe, BETTON Bernard, JULIEN Laurent, LAULAGNET Roselyne, MONTALBANO Stéphan, PELIN Nathalie, REBOULLET Mathilde, ZAVADA Richard.
Excusés : BRESSON Claude, D'AGOSTINO Dominique, FAURIE Pierre.

Haute-Loire :

Présents : DEFOUR Jean-Pierre, GUINAND Roland, LIOGIER Serge, ROUSSET Guy.

Haute-Savoie & Pays de Gex :

Présents : BARD Brigitte, BAULMONT Jean-Michel, BOISSON Pierre, CARUSO Maurice, CHEVRIER Philippe, MOSCATO Grégoire, PERRISSIN Christian, ROSSET Alain, ROUX Jean Denis, SUSSEY Frédéric.
Excusé : MAREL Didier.

Puy de Dôme :

Présents :
ARCHIMBAUD Anthony, BAPT Thierry, CHALUS David, CHASTAGNIER Jean-Paul, GONZALEZ Miguel, TIXIER Bernard.

A partir de 8H45 :

- Emargement et remise des supports de vote.

A partir de 9H30 : Ouverture de la séance

Accueil par le Président, Pascal PARENT.

Bonjour à tous et à toutes,
L'heure est venue d'ouvrir officiellement notre A.G. et cette simple formalité remplie devant vous, physiquement présents est déjà un événement en soi et j'y reviendrai tout à l'heure.
Je voudrai remercier de leur présence, Bernard BARBET Président d'Honneur de notre Ligue, accompagné d'un bon nombre de membres Honoraires et je voudrais signaler la présence de Bernard BESSON, Jacky BLANCART, Charles CHERBLANC, Jean-Pierre DEFOUR, Jean-François JANNET, Gilbert MARTIN, Paul MICHALLET, André MORNANT, André QUENEL et

peut-être un ou deux qui n'ont pas répondu mais qui sont néanmoins présents, ce dont je les remercie.
Notre Directeur Régional Jeunesse et Sports Bruno FEUTRIER que nous remercions de sa présence, les Présidents de nos Amicales des Educateurs et des arbitres UNAF, Jean-Luc HAUSSLER, et Jean-Luc COMACLE, la Mairie de Lyon sera également représentée tout à l'heure par l'Adjoint aux Sports de la Mairie du 7ème et je salue aussi la présence de notre Commissaire aux Comptes Henri BISSUEL.
Je voudrais saluer–toutes celles et ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette Assemblée Générale et peut-être vous rappeler quelques informations pour son bon déroulement.
Pour le stationnement, vous avez reçu un macaron à mettre sur votre pare-brise pour éviter une verbalisation.
Nous vous demandons également de privilégier l'espacement d'un siège entre chaque personne. Ceci est une recommandation et non une obligation mais cela permet en ces temps de reprise épidémique de mettre un peu de distance entre les participants.
Le port du masque sera obligatoire pendant toute notre Assemblée sauf bien sûr pour ceux ou celles qui prendront la parole.
Richard DEFAY donnera quelques informations sur les modalités de vote électronique même si vous avez désormais acquis une grosse expérience en la matière.
Je voudrais aussi et surtout vous remercier vous tous, de votre présence ce matin étant donné la recrudescence de l'épidémie et pour certains de nos territoires, étant donné les conditions météorologiques. Certains délégués de Districts ou certains clubs nous ont faire savoir au dernier moment qu'ils ont préféré s'abstenir de venir, ça se comprend et ceux qui l'ont souhaité peuvent nous suivre en visio mais sans possibilité d'interagir ou de voter car nos Statuts ne prévoient que 2 types d'Assemblées : l'Assemblée en présentiel comme aujourd'hui ; l'Assemblée en visio comme malheureusement nous avons été obligés de le faire sur les dernières éditions, mais le mixte des 2 n'est pas possible ou peut-être à travailler pour le futur.
Avant de commencer je voudrais que nous observions un moment de recueillement pour tous ceux qui depuis notre dernière A.G. en présentiel, c'est-à-dire il y a 2 ans, nous ont quittés, pour certains emportés par la terrible épidémie que nous venons de traverser et que nous traversons encore.
Ce moment de recueillement sera aussi l'occasion d'avoir une pensée pour tous ceux qui sont aujourd'hui en délicatesse avec leur santé et à qui on souhaite un prompt et complet rétablissement.
Je vais vous demander d'observer un petit moment de recueillement. Merci pour eux.

Le Président passe la parole aux personnalités qui nous font l'honneur de leur présence.

Intervention M. Bruno FEUTRIER, Directeur DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Président,
Monsieur le Président d'Honneur,
Monsieur le Président du Comité Régional Olympique et Sportif
Mesdames, Messieurs,
Je suis très heureux de pouvoir vous retrouver en présentiel aujourd'hui ; je sais effectivement que les 2 années passées ont été particulièrement difficiles pour vous avec une pratique qui par moments était impossible puis redevenait possible mais sous contrainte avec des allers et venues en termes de règlementation qui ont été très compliqués à gérer pour vous et votre mérite n'en est que plus grand pour avoir permis la continuité de cette pratique.
Aujourd'hui je vous parle en tant que Délégué Régional Académique à l'Engagement à la Jeunesse et au Sport, c'est la nouvelle appellation de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports. Cela marque le rapprochement entre la Jeunesse, les Sports et l'Education Nationale comme au niveau Ministériel et derrière ce changement d'organisation se cache la volonté de rapprocher la pratique sportive à l'intérieur des établissements scolaires et la pratique sportive associative.
Je voulais vous parler sans être trop long, des aides que nous vous apportons.

L'administration des aides de l'Etat et de l'Agence Nationale du Sport depuis 2 ans maintenant a été modifiée puisque ce sont les Fédérations Sportives qui en gèrent une partie importante dans le cadre des projets sportifs fédéraux et c'est un changement notoire.
Pour autant il reste quelques aides qui sont directement gérées à notre niveau, notamment deux dont je vais vous parler :
1/ Les aides à l'emploi de l'Agence Nationale du Sport qui sont des aides dégressives sur 3 ans. En cette année 2021 nous avons eu 25 nouvelles créations au sein des clubs de football en Auvergne-Rhône-Alpes et au total, 88 emplois qui sont financés par l'A.N.S. pour un montant de 432 000 €. Ce sont des aides importantes et je pense que vous pouvez peut-être en bénéficier encore plus, les moyens ont été augmentés et donc nous pouvons financer par ce biais là des emplois sportifs qualifiés qui peuvent vous aider à développer vos projets au sein des clubs.
2/ Le Pass'Sport :
C'est une aide nouvelle qui a été mise en place en cette rentrée de 2021. L'objectif était de faciliter par tous moyens, y compris par la réduction du coût de la licence, la reprise d'activité sportive chez les jeunes.
C'est une aide de 50 € qui vient en réduction du coût de la licence, les bénéficiaires sont les jeunes de moins de 18 ans dont les familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire. Les moyens sont importants : 100 M€ au plan national, 10 M€ en Auvergne-Rhône-Alpes, sachant qu'il est possible de dépasser cette aide si toutefois la demande était importante donc on peut financer 200 000 réductions de licences à raison de 50 € par licence dans la région.
Aujourd'hui nous n'avons pas encore atteint ce chiffre de 200 000, car on compte en Auvergne Rhône-Alpes un peu plus de 100 000 bénéficiaires donc il y a encore de la marge.
Le football tient tout à fait sa place et même plus à ce niveau-là. Sur les 100 000 bénéficiaires, 30 000 sont des licenciés de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, le football représente 30 % des Pass'Sport dans notre région et le football par rapport à l'ensemble des Ligues, c'est 13 % des licenciés.
Cet écart de 13 % à 30 % montre bien, et c'est l'occasion de le rappeler, que le football est vraiment le sport qui est ouvert à tous, aux plus jeunes et aussi à ceux qui ont les ressources les plus faibles.
Le Pass'Sport sera reconduit en 2022. Les demandes de subventions permettant un remboursement de ces aides devaient s'arrêter au 30 novembre mais il y a eu une prolongation jusqu'au 1er mars donc si vous avez des nouvelles licences au 1er janvier ou après sachez que le dispositif est prolongé, nous avons les crédits disponibles pour faire bénéficier de ces réductions donc n'hésitez pas.
Ces aides transitent par des tiers payeurs qui sont les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs dans chaque département sauf pour le département de l'Allier, c'est le Comité Régional Olympique et Sportif qui joue ce rôle-là car il n'y a pas de C.D.O.S. et dans le département du Rhône où la situation est particulière car c'est la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes qui joue ce rôle.
Pour être clair, nous avions souhaité que ce soit la Ligue qui joue le tiers payeur pour l'ensemble des clubs de la région, mais au niveau national il y a eu un accord entre le Ministère et le Comité National Olympique et Sportif qui avait privilégié les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs.
Peut-être dire aussi que nous avons des moyens importants pour les services civiques. Je sais que beaucoup de clubs ont des volontaires en Service Civique qui leur permettent de développer des projets à côté de l'activité d'entraînement, de relations, de communication ou autre, cela peut être aussi un moyen intéressant pour vous aider à conduire vos projets.
Voilà ce que je souhaitais vous dire et aussi que nous sommes à vos côtés, avec vous et avec nos 3 cadres techniques sportifs d'Etat, Pierre BERTHAUD, Directeur Technique Régional, Guillaume BUER et Sébastien DULAC.
Voilà je ne souhaite pas être plus long, vous avez beaucoup de choses à vous dire pour ces retrouvailles en présentiel mais en tout cas je suis bien heureux d'être avec vous aujourd'hui. Merci.

Le Président salue l'arrivée de Christian LEVARLET, Président du CROS et lui passe immédiatement la parole.

Intervention de M. Christian LEVARLET, Président du Comité Régional Olympique et Sportif.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur de la DRAJES,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis du Foot,
Au-delà d'être heureux d'être présent avec vous, sachez que nous sommes maintenant très proches et encore plus proches de la Ligue puisque nous sommes résidants des « Jardins du LOU » juste à côté ; c'est le fruit d'un travail entrepris il y a 6 ans et maintenant une belle réalisation car nous sommes présents avec 22 Ligues + les 2 CREPS et puis à côté de la Ligue Régionale de Football donc très intéressant d'être sur ce pôle de Sport.
Vous dire que nous sommes bien sûr toujours à vos côtés soit pour vous aider dans le cadre de la professionnalisation puisque nous sommes organe de formation certifiés CALIOPI donc il y a plusieurs formations bien sûr qui ne concernent pas la pratique du football puisque nous vous la laissons c'est tout à fait légitime mais nous pouvons vous aider sur autre chose.
Nous avons aussi créé récemment une Commission de Féminisation donc nous nous engageons comme beaucoup d'autres sur ce terrain et je crois qu'il y a beaucoup de choses à faire même si cela a grandement évolué.
Vous dire également que nous allons organiser de nouveau et si tout va bien, des trophées des sports en Auvergne Rhône-Alpes et là j'invite les clubs, si vous avez des gens qui méritent cette récompense, adresser vos candidatures jusqu'au 12 décembre pour des gens non professionnels qui ont réalisé par l'intermédiaire de leur club des performances au niveau national sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes.
Vous parler en 2 mots de la conférence régionale des sports qui a été mise en place début mars avec des actions qui ont été menées mi-septembre et une restitution de ses premiers travaux qui s'est faite le 19 novembre en plénière.
Et puis sans être trop long, vous dire 2 mots sur les Jeux Olympiques et Paralympiques, vous savez que nous sommes à moins de 3 ans de cette fabuleuse aventure qui va se dérouler en France, on parle de Paris mais c'est sur tout le territoire français. D'ailleurs il y aura certainement des matchs de football à Lyon et à Saint-Etienne donc préparons-nous, préparez-vous à tout ceci.
Il y a un moyen, c'est la labellisation avec « Terre de Jeux » qui est quelque chose d'assez important cela permet de vous emparer des Jeux Olympiques, c'est gratuit, montez le dossier si vous avez besoin de notre aide nous sommes également à vos côtés et nous sommes bien sûr partenaires de Génération 2024 qui est avec l'Education Nationale et le Comité Régional Olympique un support important.
Bonne Assemblée Générale à toutes et à tous.
Merci.

Le Président adresse tous ses remerciements pour leur présence importante à MM. Bruno FEUTRIER et Christian LEVARLET, tant pour la Ligue que pour les clubs.

Allocution de Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.

Chers Amis du Football Régional,
Je suis, nous sommes, l'ensemble du Conseil de Ligue, vraiment très heureux de vous retrouver en présentiel aujourd'hui à l'E.N.S. de Lyon après 2 années d'Assemblées Générales en visio qui, comme je l'ai déjà dit sont l'antithèse des valeurs de partage et de convivialité que porte entre autres, notre sport.

Cette Assemblée Générale sera une Assemblée de chiffres, <u>les chiffres de l'épidémie tout d'abord.</u>
Vous avez tous lu comme moi que les chiffres de l'épidémie repartent à la hausse et Bruno Feutrier vient d'en parler.
Fort heureusement ils ne se sont pas encore traduits par une augmentation trop importante d'hospitalisation et donc ne nous ont pas empêché de nous retrouver aujourd'hui, même si c'est sous les strictes conditions du pass'sanitaire et du port du masque pendant notre A.G. mais évidemment ils inquiètent, donc là aussi je l'ai déjà dit, ne baissons pas la garde.
Il faut respecter de la manière la plus stricte, les consignes sanitaires données et notamment le contrôle du pass'sanitaire pour tous les licenciés inscrits sur une feuille de match et chaque fois que c'est possible, pour les spectateurs.
J'entends ici ou là que certains s'en affranchissent dangereusement, il faut immédiatement corriger le tir, l'enjeu est trop important : au moins tenir jusqu'à la trêve c'est à dire au moins jusqu'au dernier match du 19 décembre. Il nous reste 15 jours.
Ensuite et sauf si l'Etat en décide autrement lundi puisque vous avez tous entendu comme moi qu'il y a un Conseil de Défense Sanitaire, la trêve est longue, les vacances scolaires seront là, il y aura moins de contacts donc nous pouvons espérer que les chiffres s'améliorent sans compter sur l'élargissement de la 3ème dose du vaccin aux populations de plus en plus jeunes et sur l'arrivée de traitements, donc tenons pour ne pas revivre douloureusement les deux précédentes fins de saisons qui nous ont fait bien du mal.
<u>Les chiffres de nos licenciés ensuite</u>, c'est la bonne nouvelle de la saison.
Nos licenciés étaient passés la saison dernière de 258 000 à 228 000 unités soit une baisse de 10 % et honnêtement je ne nous voyais pas remonter la pente rapidement.
Or, à hier soir 3 décembre, nous étions à plus de 237 000 licences soit d'ores et déjà 4 points de plus par rapport à la fin de saison dernière et il nous reste comme on vient de le rappeler, encore quelques mois.
Donc bravo à vous tout d'abord d'avoir entretenu la flamme sur le premier semestre 2021 où nous étions interdits de compétitions, en proposant toute une série d'activités à vos licenciés et bravo aussi d'avoir su les accueillir aussi vite et aussi nombreux à l'entame de cette nouvelle saison. C'est tellement vrai que je vous dois des excuses sur les délais d'enregistrement de nos licences. Honnêtement nous ne nous attendions pas à une telle reprise, nous étions « sous-staffés » dans notre service licences sans compter quelques bugs informatiques qui sont venus compliquer l'affaire et nous avons accusé des retards importants dans la délivrance des licences.
Heureusement cela est derrière nous aujourd'hui, seules quelques licences de football d'animation sont encore dans nos tuyaux.
Mais attention cette embellie ne concerne malheureusement pas toutes les licences et le nombre de licences Féminines Seniors - 5 % ; de Dirigeants - 4 % ; et surtout d'arbitres qui accusent une baisse sensible inquiétante - 10 %.
<u>Les chiffres également de notre bilan financier,</u> même si je laisserai notre irremplaçable Trésorier Général Daniel THINLOT dont vous attendez tous l'intervention vous donner les détails de nos comptes, mais ce que je veux vous dire c'est que tout comme dans vos clubs, dans vos Districts, nos finances ont souffert de la pandémie.
Heureusement, les aides de l'Etat en chômage partiel, en fonds de solidarité et en exonération de charges sociales, additionnées aux aides maintenues de nos partenaires publics institutionnels que nous remercions, nous ont permis de parvenir au bilan équilibré que nous vous présentons ce matin et toujours grâce à ces aides nous avons aussi pu vous accompagner financièrement dans cette passe difficile.
Et également dégager d'ores et déjà, pour cette saison en cours 2021/2022, une enveloppe de 160 000 €, peut-être plus si nous pouvons d'ailleurs le faire, qui vous sera restituée quoiqu'il arrive selon des modalités bien évidemment qui restent à déterminer.
La contrepartie c'est que bien sûr, tous honorent bien les règlements des relevés qui leur sont envoyés, car pour l'instant les retardataires n'ont eu que des points de sursis comme pénalité, on va rentrer un peu plus dans le dur avec des points fermes.
Mais bonne nouvelle Monsieur le Directeur en a parlé, le Pass'Sport continuera à vous accompagner jusqu'au 28 février, il n'y a qu'une interruption d'un mois au mois de décembre destinée à procéder au paiement des Pass'Sport déjà demandés pour les licences déjà

éditées et ensuite cela repartira au 1er janvier pour deux mois ; n'hésitez pas à demander à bénéficier du dispositif.
Peut-être enfin un dernier chiffre, que j'aurais vraiment aimé ne pas avoir à aborder, c'est celui de l'augmentation des incidents sur nos rencontres.
Certes, le football de haut niveau ne donne pas franchement un très bel exemple en ce moment mais on revoit sur et autour de nos terrains, des comportements qu'on ne pensait pas forcément disparus, ne rêvons pas, mais au moins s'en être éloignés.
Avec aussi de nouvelles modes, comme par exemple faire passer des tests d'alcoolémie aux arbitres officiels. Alors effectivement ça a l'air d'une plaisanterie mais ça n'en est pas une. Donc merci de corriger ou de faire corriger très vite autour de vous, ces effets pervers du COVID 19 et de ses confinements qui ont quelque part désinhiber nos licenciés.
Un nouveau mandat de 4 ans s'est ouvert en janvier dernier et je vous remercie à nouveau pour les 95 % de délégués des Districts et des clubs qui ont fait confiance à la liste que j'emmenais et au programme que j'ai présenté.
Qui dit nouveau mandat dit en général nouvel annuaire.
Tout comme vous les 6 premiers mois de l'année ont été consacrés à tout autre chose puisqu'encore une fois le COVID 19 nous ayant obligés à stopper nos compétitions il a fallu gérer cette anormalité. Maintenant que nous retrouvons un semblant de normalité, avec toutes les réserves que j'ai pu émettre tout à l'heure, nous avons pris le temps d'y réfléchir tant il est important pour tous ceux qui concourent ou s'intéressent au football régional de trouver facilement et rapidement les informations recherchées, les bons interlocuteurs, les données essentielles.
Et nous avons choisi de faire évoluer un peu la formule. Plutôt que l'habituel annuaire que vous connaissiez et qui au fil du temps était devenu quelque peu indigeste et en tout cas devenait rapidement obsolète, nous vous avons remis lors de votre émargement un document moins épais, qui ne sera imprimé qu'une seule fois en début de mandat, puis mis à jour régulièrement sur le Site Internet de la Ligue et qui présente mieux nos activités en répondant à 4 questions :
Qui sommes-nous ?
Quelles sont nos missions ?
Quels sont nos objectifs ?
Comment s'informer ?
Nous sommes donc passés de l'annuaire au mémento et nous espérons que cette nouvelle version vous satisfera.
De même la pandémie ne nous aura pas permis comme nous l'aurions souhaité, de fêter dignement les 100 ans de notre Ligue. Heureusement la Ligue d'Auvergne a eu la bonne idée de naître en 1921, ce qui nous a laissé 1 an de plus pour imaginer malgré tout quelque chose et en ce mois de décembre 2021, nous sommes encore quelque part dans les clous.
Evidemment il n'était pas question vu les conditions sanitaires et financières d'imaginer organiser un gros évènement qui aurait été tout aussi onéreux que déplacé.
Mais pour marquer le coup, vous recevrez en cette fin d'année, sous le sapin en quelque sorte, un numéro spécial de notre magazine Tribune qui pour l'histoire, reprendra les grands moments qui ont fait nos 2 Ligues d'abord et notre Ligue fusionnée ensuite, et les hommes et les femmes qui les ont permis.
Comme le dit très bien mon prédécesseur Bernard BARBET, n'oublions jamais que d'autres se sont levés avant nous au service du football.
Voilà je ne veux pas être plus long, je vous redis vraiment tout le plaisir de vous retrouver aujourd'hui.
Vu les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se tient cette Assemblé Générale, les clubs absents ne seront pas amendés.
Je vous souhaite une poursuite et une fin de saison la plus normale possible, vous invite à rester très vigilants et très disciplinés par rapport au contexte sanitaire et vous assure de mon entier dévouement à la cause du football régional.
Et surtout, puisque nous sommes déjà dans le temps de l'avent, vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.
Merci de votre attention.

Annonce du quorum.

Richard DEFAY fait part du nombre de membres inscrits :
Sur les 368 délégués inscrits à cette A.G. :
216 délégués ont émargé et représentent 58,70 % du nombre de délégués inscrits.
Ces derniers représentent 15 376 voix soit 69,32 % du nombre de voix totales prévues.
Le quorum est atteint et cette Assemblée peut se dérouler normalement.

Il informe des nouveaux boîtiers reçus pour cette Assemblée et en explique le fonctionnement.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- ***Approbation du Procès-verbal des A.G. Extraordinaire et Ordinaire du 26 juin 2021 sous forme dématérialisée.***

Celui-ci a été mis en ligne le 12 novembre sur le Site Internet de la LAuRAFoot.

Une remarque de l'AS MISERIEUX TREVOUX : concernant l'A.G. de juin 2021 pour laquelle 376 délégués étaient convoqués et où 320 délégués étaient présents et représentaient 85,11 % des votants et 89,20 % des voix.
Comment expliquer qu'au moment du vote, 250 délégués seulement ont voté (66,48 %) sur les 320 présents ?

Le Président précise que chacun est libre de s'exprimer ou non par un vote. Il informe également qu'il n'y a pas de touche « abstention » et que si des délégués n'ont pas voté c'est peut-être que le choix proposé ne leur convenait pas.

- ***<u>Vote de l'Assemblée concernant le PV des AG du 26/6/21 :</u>***

Pour :	98,56 %
Contre :	1,44 %

- ***Bilan financier de la saison 2020 / 2021 :***

  - **Présentation du compte de résultat : Daniel THINLOT, Trésorier Général.**

Je vous propose la présentation de ce budget de la manière suivante :
Je vais vous présenter une synthèse du compte de résultat.
Je vous donnerai un aperçu du poids de chaque famille constituant notre budget pour les charges et les produits.
Je vous commenterai les écarts avec le prévisionnel sur chaque grande ligne du compte de résultat pour les charges et les produits.
Je vous ferai une brève conclusion.

Puis prendront le relais :
Jacques VANTAL, notre Trésorier Adjoint qui vous présentera le bilan.
Henry BISSUEL, notre Commissaire aux Comptes qui fera son intervention.

A la suite de ces interventions, vous pourrez bien entendu poser les questions que vous souhaitez, nous tacherons d'y répondre au mieux.

Synthèse

Tout d'abord, avant de passer à l'explication de ce budget 2020/2021, je tiens à souligner qu'il est tout à fait inédit par rapport aux budgets que nous avons vécus durant les nombreuses saisons que nous avons traversées.

Le budget 2019/2020 avait déjà été partiellement impacté par la COVID 19, mais celui-ci l'a été dans sa totalité en étant privé de toutes nos compétitions.

A noter que dans les produits de notre prévisionnel, nous avons souhaité rappeler les fonds de solidarité de 875 000 € venus de la F.F.F. soit 3,50 € par licencié ainsi que ceux venus de la Ligue 387 000 € soit 1,50 € par licencié.

Ce qui représente les 5 € par licencié crédités sur le compte Ligue des clubs.

A cela s'ajoute :

▪ *L'augmentation de 1 € de la F.F.F. sur les licences que nous n'avons pas répercutée aux clubs*	*230 000 €*
▪ *L'augmentation de l'assurance que nous n'avons pas répercutée aux clubs*	*65 000 €*
▪ *L'assurance auto-mission que nous ne répercutons pas*	*35 000 €*
▪ *L'indemnité journalière de sécurité sociale dont nous ne répercutons que 50 %*	*43 000 €*
▪ *Le remboursement des engagements Ligue*	*180 000 €*
▪ *Le remboursement des cotisations Futsal Foot loisir, Foot entreprise*	*45 000 €*
▪ *L'aide de la CADAF (Commission d'Analyse des Demandes d'Accompagnement Financier) pour les clubs en difficulté*	*25 000 €*
Total	*623 000 €*

Nous sommes conscients que ces aides peuvent vous paraître trop modestes, mais elles sont là pour vous rappeler que chaque fois que notre budget le permettra, nous répercuterons ces marges de manœuvre en direction des clubs.

Nous allons passer aux commentaires sur notre budget 2020/2021.
Notre résultat définitif est de + 14 489 €.

CHARGES

Notre réalisation charges est inférieure à notre prévisionnel de – 601 347 €.

Nous pouvons considérer que ce « moins » est dû à 6 secteurs principaux :

Commissions	*- 391 832 €*
Personnel	*- 556 625 €*
Compétitions	*- 295 840 €*
Récompenses & subventions	*- 193 428 €*
Dotation sur exercice	*+ 382 730 €*
Charges exceptionnelles	*+ 404 606 €*

PRODUITS

Notre réalisation produits est inférieure à notre prévisionnel de – 383 449 €

Nous pouvons considérer que ce « moins » est dû à 4 facteurs principaux :

Clubs	*- 1 045 100 €*
Transferts charges	*- 98 844 €*
Subventions	*+ 410 984 €*
Produits exceptionnels	*+ 367 061 €*

Nous verrons tout cela dans le détail avec les commentaires des écarts sur nos charges et nos produits.

POIDS DES FAMILLES SUR NOS CHARGES

PERSONNEL : 27 %
Le poids de cette famille est toujours le plus important de nos charges, mais nous sommes en dessous de notre prévisionnel : - 4 %.

ACHATS ADMINISTRATIFS : 19,8 %.
Même niveau que notre prévisionnel.

RECOMPENSES et SUBVENTIONS : 16,7 %.
Inférieur à notre prévisionnel : - 0,7 %.

FRAIS GENERAUX : 12,3 %.
Supérieur à notre prévisionnel : + 3,5 %.

DOTATION SUR EXERCICE : 10,5 %.
Supérieur à notre prévisionnel : + 3,6 %.

COMMISSIONS : 7,8 %.
Inférieur à notre prévisionnel : - 3,4 %.

CHARGES EXCEPTIONNELLES : 3,6 %.
COMMUNICATION PUBLICATION : 1 %.
FONCTIONNEMENT ORGANISATION : 0,90 %.
COMPETITIONS : 0,4 %.
Peu de choses à dire sur ces familles.

<u>ACHATS ADMINISTRATIFS</u> : - 111 545 €. Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

CLUBS : - 131 166 €.
Nous avons :
Moins de licences que prévu : - 5 346 €.
Donc moins d'assurance : - 60 820 €.
Nous n'avons pas eu de frais de transfert : - 20 000 €.

FRAIS CHANGEMENT DE CLUB : - 11 196 €.

Moins de changements de club que prévu.

AFFRANCHISSEMENT : - 9 980 €.
Moins d'affranchissement.

FOURNITURES & IMPRIMES : - 31 424 €.
Suite à l'inactivité partielle, nous avons consommé moins de fournitures de bureau.

REGLEMENTATION GENERALE : + 14 445 €.
Nous n'avions pas prévu les premiers frais pour la confection du Mémento.

CREDIT BAIL – LOCATIONS : + 65 595 €.
Nous avons :
Moins de besoin pour le matériel informatique : - 8 994 €.
Nous avons dépensé plus au niveau des photocopieurs : + 14 269 €.
Nous n'avions pas connaissance de la régularisation de location du terrain de la Ville de Lyon / + 49 273 €.
Nous n'avions pas prévu de frais au niveau de la location de salles pour la formation : + 11 037 €.

MAINTENANCE ORDINATEURS : - 7 818 €.
Moins de maintenance que prévu.

<u>FRAIS GENERAUX</u> : + 377 985 €
Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

EAU – GAZ - ELECTRICITE : - 59 550 €.
Nous avons moins de consommation que prévu suite à la baisse d'activité.

TELEPHONE : - 3 564 €.
Non significatif.

ENTRETIEN – REPARATION : + 377 510 €.
Nous avons :
Au niveau de l'entretien du bâtiment administratif en grande partie avec le changement de la verrière : + 131 645 €.
Au niveau du bâtiment hébergement et restaurant en grande partie avec la mise aux normes des cuisines et des travaux sur le réseau chauffage : + 199 908 €.
Au niveau des terrains, nous avons eu des travaux non prévus pour la filtration du circuit arrosage : + 77 359 €.
Au niveau maintenance et contrats : - 12 281 €.
Entretien véhicule : - 3 312 €.
Nous avons eu un rachat de bancs non prévu pour les vestiaires : + 14 191 €.
Lingerie, nous n'avons pas mis en route ce service : - 30 000 €.

HONORAIRES : + 40 666 €.
Au niveau E.C.et C.A.C. : + 7 801 €.
Il y a eu du travail supplémentaire sur des recherches d'aides pour les pertes dûes à la COVID.
Au niveau avocats et autres : + 32 865 € dûs à l'audit Ligue (GPEC) et arbitres.

IMPOTS : + 27 139 €.
Nous avons une augmentation de l'impôt foncier non prévue.

ASSURANCES : - 2 727 €.
Non significatif.

FRAIS FINANCIERS ET AUTRE DEPENSES : - 1 489 €.
Non significatif.

<u>COMPETITIONS</u> : - 295 840 €.
Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

COUPES ET MATCHS INTERNATIONAUX : - 51 895 €.
Absence de compétitions.

DETECTIONS – SELECTIONS : - 243944 €.
Nous avons :
FOOT MASCULIN : - 116 901 €. Nous avons seulement quelques petites actions avec les U13.
FOOT FEMININ : - 23 714 €. Pas d'activité.
RASSEMBLEMENT FOOT-ETUDES : - 16 868 €. Pas d'activité.
Futsal : - 23 750 €. Pas d'activité.

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION : - 165 291 €.
Cette famille a été fortement impactée par le manque d'activité dû à la COVID, ce qui explique cette économie.

<u>COMMISSIONS</u> : - 391 832 €.
Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

TECHNIQUE : - 28 887 €.
Cette Commission est la seule qui a eu un fonctionnement presque normal.

ARBITRES : - 264 456 €.
Cette Commission par contre a eu son activité fortement diminuée par le manque de compétition.

DELEGATIONS : - 44 410 €.
Même cause que les arbitres.

ETHIQUE ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE : - 4 976 €.
Activité réduite.

AUTRES COMMISSIONS : - 44 013 €.
Activité réduite par le manque de compétitions.

<u>PERSONNEL</u> : - 556 626 €.
Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

SALAIRES BRUTS ET CHARGES : - 562 430 €.
Nous avons :
De l'activité partielle : - 186 183 €.
De l'exonération URSAAF : - 214 475 €.
La prévision des salaires bruts charges a été surestimée : - 160 000 €.

TAXES DIVERSES : + 6 897 €. Peu significatif.

PERSONNEL INTERIMAIRE : + 14 848 €. Nous avons eu un peu plus que prévu au niveau des pôles.

AUTRES : - 15 941 €.
Nous avons :
Tickets restaurant : - 12 714 €.

Médecine travail + pharmacie : + 13 472 €.
Cotisation départ retraite : + 3 301 €.
Comité entreprise/transport : - 20 000 €.

<u>RECOMPENSES ET SUBVENTIONS</u> : - 193 428 €.
Cet écart avec le prévisionnel est dû à :
RECOMPENSES ET PRIX : - 219 643 €.
Il n'y a pas eu d'activités sportives et de compétitions donc pas de récompense.

SUBVENTIONS AUX DISTRICTS : - 93 212 €.
Nous avons :
Au niveau de la subvention Ligue moins de licences et la subvention ETR un peu moins forte que prévu : - 121 787 €.
Au niveau de la subvention F.F.F. nous avons : + 21 843 €.
Au niveau de la subvention contrat d'objectifs : + 6 732 €.

SUBVENTIONS DIVERSES : + 119 426 €.
Nous avons :
Autres subventions en grande partie COVID 19 : + 169 871 € dirigés en grande partie vers les clubs : 1 600 clubs à 100 € à verser sur la saison 2021/2022.
Journée des bénévoles qui n'a pas eu lieu cause COVID : - 40 597 €.
Invitation des bénévoles idem journée des bénévoles : - 10 000 €.
Cotisations et dons : + 153 €. Non significatif.

<u>COMMUNICATIONS – PUBLICATIONS</u> : - 52 105 €.
Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

POLE COMMUNICATION : - 5 000 €. Il n'y a pas eu d'activité.

PROMOTION : - 47 105 €.
Il n'y a pas eu d'événement promotionnels : - 20 000 €.
Cadeaux promotionnels : - 9 712 €.
Cadeaux divers : - 15 000 €.
Manifestations Tola Vologe : - 2 393 €.

<u>DOTATION SUR EXERCICE</u> : + 382 730 €.
Cet écart avec le prévisionnel est dû à :

AMORTISSEMENTS : + 168 051 €.
Nous avons au prévisionnel sous-estimé les amortissements.

DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES : + 214 679 €.
Ce calcul ressort du travail des experts comptables, nous ne mettons pas de prévisionnel. Il s'agit d'une prévision de risque sur les fonds de solidarité perçus de l'Etat.

<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u> : + 404 606 €.
Sur cette famille, nous ne mettons pas de prévisionnel car cela ressort également du travail des experts comptables.
Nous avons :
69 915 € : pertes exceptionnelles.
334 691 € : pour charges sur exercice antérieur dont valeur nette comptable sur cession de Cournon : 234 000 €.

POIDS DES FAMILLES SUR NOS PRODUITS

CLUBS : 54 %.
Cette famille comme à son habitude a un poids primordial sur nos produits.
Deux postes de cette famille : licences et changements de clubs représentent à eux deux, 41,4 % de nos produits, c'est avec eux que notre résultat peut se faire ou se défaire.
C'est pourquoi nous sommes toujours très prudents pour leur prévision.
Nous sommes à – 2,9 % par rapport à notre prévisionnel.

SUBVENTIONS : 27,7 %.
Nous sommes à + 4 % par rapport à notre prévisionnel. Nous en verrons les raisons dans l'explication de nos écarts.

STAGES – FORMATION : 5,6 %.
AUTRES PRODUITS : 5 %.
Pour les autres familles, peu de choses à dire, nous les retrouverons dans le détail avec l'explication des écarts sur nos produits.
PRODUITS EXCEPTIONNELS : 4 %.
TRANSFERTS DE CHARGES : 2,8 %.
COMPETITIONS : 0.

<u>CLUBS</u> : - 1 045 100 €.
Cet écart avec le prévisionnel est dû à :
COTISATIONS LIGUE : - 51 055 €.
Nous avons perçu moins de cotisations que prévu car certaines cotisations ont été remboursées aux clubs n'ayant aucune activité.

LICENCES – ASSURANCE – MUTATIONS : - 631 052 €.
Nous avons :
Au niveau des licences hors assurance : - 305 263 €.
Au niveau des changements de club : - 283 290 €.
Au niveau garantie RC dirigeants IJSS – protection juridique : + 49 633 €.
Au niveau assurance clubs car nous avons pris en charge les 0,50 € par licencié majeur habituellement payé par les clubs en fin de saison : - 92 132 €.

PENALITES : - 342 555 €.
Au niveau des amendes disciplinaires et administratives dues aux absences de compétitions.

AUTRES PRODUITS : - 20 438 €.
Au niveau :
Des certificats de sortie, des frais de traitement de relevé, des homologations d'éclairage, des appels et réclamations, dues aux absences de compétition.

STAGE – FORMATION : + 101 234 €.
Nous avons eu plus de formations que prévu.

<u>SUBVENTIONS</u> : + 410 984 €.
Cet écart avec le prévisionnel est dû à :
SUBVENTION F.F.F. : + 234 641 €.
Nous avons :
Sur la subvention fédérale : - 11 690 €.
Sur subvention autre nous n'avions pas prévu pour le national 3 et la migration informatique, nous avons + 55 385 €.
Au niveau du contrat d'objectif, nous avons eu + 35 946 €.
Au niveau de la subvention pour les pôles filles et garçons dont l'activité a été maintenue à 100 % nous avons eu + 131 000 €.

Au niveau des techniciens – CTRA et CTDA nous avons + 24 000 €.

SUBVENTION DRJSCS : - 19 600 €.
Nous avions prévu un peu trop élevé.

SUBVENTION REGION : - 2 500 €.
Non significatif.

SUBVENTION LIEES A LA CRISE SANITAIRE : + 214 419 €.
Il s'agit des subventions fonds d'Etat solidarité dont nous n'avions pas connaissance au montage du budget.

PARTICIPATION DES FAMILLES DES POLES : - 15 976 €.
Nous avons remboursé des familles d'un trop perçu sur la saison 2019/2020 les pôles n'ayant pas fonctionné toute la saison à cause de la COVID.

<u>COMPETITIONS</u> : - 223 000 €.
Nous n'avons pas eu de journée des Ligues avec les clubs pro suite à la COVID.
Nous avons remboursé tous les engagements aux clubs suite à l'absence de compétitions liée à la COVID.

<u>TRANSFERT DE CHARGES</u> : - 98 844 €.

PARTICIPATION AUX SALAIRES : + 79 840 €.
Notre prévision Sécurité Sociale est toujours aléatoire, nous prévoyons toujours au plus bas.

AUTRES : - 163 000 €.
Nous avons eu beaucoup moins de remboursement de la F.F.F. au niveau de l'arbitrage, et autre suite à l'arrêt des compétitions par la COVID : - 163 000 €.

RENONCIATION AUX I.K. DES BENEVOLES : - 15 681 €.
Moins de kilomètres effectués suite à l'activité réduite par la COVID, peu significatif car cette renonciation s'annule en charges.

<u>AUTRES PRODUITS</u> : + 104 216 €.

PRODUITS FINANCIERS : + 553 €. R.A.S.

REPRISES SUR PROVISIONS : + 181 111 €.
Pour cette ligne nous n'avons pas d'élément pour sa prévision, cette somme résulte du travail des experts comptables sur l'analyse du budget.
Nous avons une reprise pour une provision risque : 48 000 €.
Reprise dépréciation immobilisations corporelles et incorporelles : 52 127 €.
Reprise sur provision de l'actif circulant : 55 984 €.
Fonds dédiés : 35 000 €.

PARTENARIAT – SPONSORING : + 3 334 €. R.A.S.

LOCATIONS – 80 045 €.
Nous avons : - 100 000 € au niveau location Tola Vologe à cause de la COVID.
+ 19 955 € au niveau location au district du Puy de Dôme à Cournon + Villeurbanne.

AUTRE : - 737 €. R.A.S.

<u>PRODUITS EXCEPTIONNNELS</u> : + 367 061 €.

Pour cette ligne nous n'avons pas d'éléments au moment du prévisionnel, notre prévision ne peut être qu'aléatoire c'est avec l'analyse du budget que l'expert-comptable peut apprécier le montant de ces produits.
Il s'agit en grande partie de quote-part amortissable des subventions d'équipements.

Conclusion

Espérons que la COVID 19 n'altérera pas le bon déroulement de la saison en cours et si tout se déroule normalement surtout gardons bien les pieds sur terre élus et salariés afin de rendre toujours le meilleur travail au moindre coût pour la bonne tenue de nos finances en ne perdant jamais la notion de service aux clubs.

Le Président Pascal PARENT remercie Daniel THINLOT pour cette présentation très complète.

Il salue l'arrivée de Monsieur l'Adjoint au Maire du 7ème arrondissement.

- **Présentation du bilan au 30 juin 2021 : Jacques VANTAL, Trésorier Général Adjoint.**

Mesdames, Messieurs,

Ayant un petit moment pour analyser la position financière de la ligue, je vous prie de trouver ci-joint une analyse financière comparative (30/06/21 et 30/06/20) et un tableau de financement pour la période arrêtée.
Pour les non-initiés, la situation financière représente la photo des actifs (ce qui nous appartient) et les engagements financiers de la ligue.
Le tableau de financement représente les flux financiers de l'exercice.

I) SITUATION FINANCIERE
Elle se divise en trois pavés
1) Les biens stables (haut de bilan)
a) A l'actif des investissements nets
b) Au passif des financements à long ou moyen terme

Cela fait ressortir un fonds de roulement positif de 2 894 KE au 30/06/21 contre 3 132 KE au 30/06/20.

II) FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

Le financement du cycle d'exploitation dégage une trésorerie de 792 KE.

Les dettes d'exploitation [dettes non réglées au 30/06 2362 KE (dû fournisseurs et dettes fiscales et sociales) étant supérieures aux créances d'exploitation 1 569 KE (dû des clubs et autres créances)]

III) TRESORERIE

La trésorerie nette (qui n'a rien à voir avec les soldes bancaires) étant la résultante de ces deux facteurs, s'élève à 3 687 KE contre 3 948 KE l'exercice précédent. Soit un différentiel de – 261 KE.

IV) CONCLUSION

De date à date nous pouvons conclure que la situation financière de la ligue reste stable.

La baisse du fonds de roulement de 238 KE se répercute directement sur la trésorerie globale (voir explication de la variation du fonds de roulement dans le tableau de financement)

En résumé, ce sont les investissements autofinancés sur la période qui expliquent la variation.

TABLEAU DE FINANCEMENT.

1) *FONDS DE ROULEMENT (haut de bilan)*
   Nous pouvons constater que les ressources d'exploitation sur l'exercice ne sont pas suffisantes pour faire face aux emplois financiers de l'exercice – 238 KE (Colonne de gauche).
   Principalement l'autofinancement des investissements explique cette variation.

2) *FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION*
   Une variation de 23 KE n'est pas significative sur la période.

3) *TRESORERIE*
   La trésorerie nette s'élève à 3 687 KE au 30/06/21.

4) *CONCLUSION*
   Ceci est une analyse financière des professionnels du chiffre, qui fait ressortir la véritable situation financière de la ligue.
   Elle est peut-être difficile à lire ou à comprendre pour des non professionnels.

   Après toutes les précautions prises pour l'arrêté des comptes au 30/06/21, la situation financière de la ligue à cette date reste très saine.

   L'évolution de cette situation peut varier suivant les ressources qui peuvent être dégagées par la ligue. (Principalement par le nombre de licenciés).

   Je reste bien entendu à votre entière disposition si nécessaire afin de vous expliquer ces tableaux et la situation financière de la ligue suite à l'arrêté des comptes au 30/06/21.

BIENS au :	30/06/21	30/06/20	FINANCEMENTS au :	30/06/21	30/06/20
I) BIENS STABLES			**II) FINANC. STABLES**		
			Fonds propres	4 842 709	4 842 709
Immobilisations incorporelles	7 077 208	7 258 095	Réserves	56 272	56 272
			Report à nouveau	1 604 771	1 644 596
			Autres	0	0
Immobilisations corporelles	8 061 306	8 362 567	résultat de l'exercice	14 489	-39 825
Immobilisations financières	59 012	50 136	subventions nettes	2 200 779	2 350 749
autres immobilisations	0		*sous total fonds propres*	*8 719 020*	*8 854 501*
immobilisations en cours	0	0			
			provisions	491 579	324 900
			emprunts long & moyen terme	8 589 088	9 296 544
			avances remboursables	0	0
			Fonds dédiés	292 500	327 500
TOTAL BIENS STABLES	**15 197 526**	**15 670 798**	**TOTAL FINANC. STABLES**	**18 092 187**	**18 803 445**
			FONDS DE ROULEMENT	**2 894 661**	**3 132 647**
III) BIENS CIRCULANTS			**IV) FINANC. D'EXPLOIT.**		
stocks	26 822	39 386	fournisseurs et rattachés	1 363 241	1 035 280
clients et rattachés	740 787	609 054	autres dettes d'exploitation	999 686	1 136 241
autres créances d'exploitation	792 471	697 117	avances et acomptes reçus	0	0
charges constatées d'avance	9 884	10 006			
TOTAL B. CIRCULANTS	**1 569 964**	**1 355 563**	**TOTAL FINANC. D'EXPL.**	**2 362 927**	**2 171 521**
BESOINS en F. De Rt.	**-792 963**	**-815 958**			

V) LIQUID. & ASSIMILES			**VI) FIN. COURT TERME**		
valeurs placements	1 229 243	228 125	provisions travaux		
disponibilités	4 221 126	3 650 541	autres dettes	0	0
impôt sociétés	0	0	impôt sociétés	30 858	29 957
créances sur cession immobs	0		fournisseurs immobilisations	269 964	249 792
subv équipement à recevoir	704 000	700 400	occ bancaire		
charges constatées d'avance	0	0	Prêt garanti par l'état	1 350 000	0
			échéance districts décalée	434 227	0
			caisse de solidarité	381 696	350 712
TOTAL LIQUIDITES	**6 154 369**	**4 579 066**	**TOTAL FINANC. C.T.**	**2 466 745**	**630 461**
TRESORERIE POSITIVE	**3 687 624**	**3 948 605**	**TRESORERIE NEGATIVE**	**0**	**0**
TOTAL BIENS A FINANC.	***22 921 859***	***21 605 427***	***TOTAL FINANCEMENTS***	***22 921 859***	***21 605 427***

- **Rapport du commissaire aux comptes Henri BISSUEL.**

Bonjour à tous,
En tant que Commissaire aux Comptes de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, j'ai 2 rapports à vous présenter :
Le rapport sur les comptes annuels anciennement le rapport général sur les comptes et d'autre part, le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les Conventions dites règlementées.
Je vous épargnerai la lecture intégrale de mon rapport sur les comptes annuels, il y a juste 2 paragraphes qui sont très importants dans ce rapport dont je vais faire la lecture.

Opinion concernant les comptes annuels.
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

En un mot, c'est une certification sans aucune réserve.

Observations.
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes concernant :
- le changement de méthode comptable relatif à la première application du nouveau Règlement Comptable relatif aux Comptes Annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif dont les dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.
- les événements significatifs de l'exercice et relatifs à la crise sanitaire.

Ces observations ne remettent pas en cause l'opinion mais permettent d'attirer votre attention sur ces 2 particularités qui sont tout à fait normales.

En ce qui concerne le rapport concernant les Conventions dites règlementées qui concerne les opérations entre les associations et un administrateur ou autre structure dans laquelle il y aurait des administrateurs communs, nous avons recensé 3 Conventions.

COGEM Audit
Société de Commissariat aux Comptes
3, rue Jean Carmet - 69800 Saint-Priest
Tél. 04 78 20 14 13 | saint-priest@cogem-conseil.fr

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES
DE FOOTBALL
Association régie par la loi de 1901

350 b Avenue Jean Jaurès
69007 LYON

* * * * * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021

* * * * * *

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec la Fédération Française de Football (FFF)

Personnes concernées :

Monsieur Pascal PARENT, Membre du Comité Exécutif de la FFF, et Monsieur Raymond FOURNEL, Membre de la Haute Autorité du Football (HAF) de la FFF, sont Membres du Conseil de Ligue de votre Association.

Nature et objet :

La FFF procède à des versements de subventions à votre Association au titre de son fonctionnement.

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021, votre Association a inscrit en produits les montants significatifs suivants :

- Subvention de fonctionnement : 628.310 euros
- Subvention pour l'Equipe Technique Régionale : 594.000 euros
- Subvention pour le Pôle Féminin Régional Espoirs : 228.000 euros
- Subvention pour le Pôle Masculin Régional Espoirs : 319.000 euros
- Subvention au titre des Contrats d'Objectifs : 870.946 euros

Convention avec le District du Puy-de-Dôme

Personne concernée :

Monsieur le Président du District du Puy-de-Dôme est Membre de droit du Conseil de Ligue de votre Association.

Nature et objet :

Votre Association a cédé, en date du 2 octobre 2020, au District du Puy-de-Dôme une partie des locaux détenus à Cournon.

La vente porte sur le lot n°6 relatif à un plateau au 1er étage des locaux, plateau d'une superficie de 262,20 m2, ainsi qu'une quote-part indéterminée des parties communes générales.

Modalités :

La cession s'est traduite par une moins-value de 14.856 euros.

La vente a été conclue pour une valeur de 280.000 euros.
Ce montant est comptabilisé en "Produits Exceptionnels" au 30 juin 2021.

Convention avec l'ensemble des Districts

Personnes concernées :

Messieurs les Présidents des districts sont Membres de droit du Conseil de Ligue de votre Association.

Nature et objet :

Votre Association procède à des reversements significatifs d'aides et subventions à ses onze districts.

Modalités :

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021, votre Association a inscrit en charges les montants suivants :

- District de l'Ain :	139.746 euros
- District de l'Allier :	91.176 euros
- District du Cantal :	62.193 euros
- District de Drôme-Ardèche :	211.962 euros
- District de l'Isère :	186.062 euros
- District de la Loire :	176.605 euros
- District de la Haute-Loire :	77.396 euros
- District du Puy-de-Dôme :	114.853 euros
- District de Lyon et du Rhône :	329.134 euros
- District de Savoie :	119.463 euros
- District de Haute-Savoie et Pays de Gex :	184.882 euros

Soit un montant total de : 1.693.472 euros.

Saint-Priest, le 17 novembre 2021

Le Commissaire aux Comptes
COGEM AUDIT

Henri BISSUEL

- ***Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes :***

Pour : 97,22 %
Contre : 2,78 %

- ***Vote du bilan financier :***

Pour : 97,84 %
Contre : 2,16 %

- ***Affectation du résultat au Fond Associatif :***

Pour : 96,09 %
Contre : 3,91 %

PAUSE

- ***Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier du fait du Coronavirus entre le 1er juin 2021 et le 17 novembre 2021 dans l'intérêt du football régional.***

  Conformément aux Statuts de la LAuRAFoot, nous devons rendre compte des décisions exceptionnelles prises par le Conseil de Ligue et le Bureau Plénier lors de la plus proche Assemblée Générale.
  Les communiqués entre le 1er juin 2021 et le 17 novembre 2021 ont fait l'objet d'une parution aussi bien dans le journal Spécial Assemblée Générale que sur le Site Internet de la Ligue.
  Le Président énumère les communiqués et propose à l'Assemblée Générale de prendre acte que la formalité a été accomplie.
  L'Assemblée prend acte.

- ***Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue ou de la F.F.F..***

  Lilian JURY fait lecture et commente ces vœux.

- **DISTRICT DE L'ISERE :**

Le vœu ci-après a été présenté par l'AS VEZERONCE HUERT à l'Assemblée Générale du District de l'Isère le 3 juillet 2021 et adopté à la majorité.

« *Pour pérenniser la formation des clubs avec les arbitres, nous préconisons un blocage d'indépendance qui est de 2 ans actuellement à 11 ans pour un arbitre jeune ou adulte formé par le club à 5 ans pour un arbitre venant d'un autre club.*

Pour éviter tout marchandage des arbitres, monnaies courantes dans le District et que le club formateur en tire bénéfice tout en restant avec les mêmes mesures en cas de problème avec le corps arbitral dans son club. »

Avis du Conseil de Ligue :

Le Statut Fédéral de l'Arbitrage va prochainement être modifié, notamment la partie relative aux arbitres indépendants, et ces modifications seront soumises au vote de l'Assemblée Fédérale du 11 décembre prochain.
Si le nouveau Statut est adopté, il appartiendra au District d'informer la Ligue s'il souhaite maintenir ce vœu. Si tel est le cas, il sera soumis au vote de l'Assemblée Générale de la Ligue du 25 juin 2022. L'étude du vœu est donc reportée.

Toutefois, le Conseil de Ligue tient à préciser qu'il est défavorable à ce vœu, notamment parce que le blocage de l'indépendance pendant 11 ans est disproportionné.

Le Président propose d'attendre de voir si le blocage d'indépendance passe de 2 à 4 ans et ensuite si le club maintien le vœu, il sera soumis à l'Assemblée Générale du 25 juin 2022.

Le club de Vézeronce-Huert souhaite protéger les jeunes arbitres qui sont formés dans les clubs et éviter les marchandages sur les arbitres mais il est d'accord pour annuler la présentation de ce vœu.

- **A.S. MISERIEUX-TREVOUX :**

« *L'AS Misérieux-Trévoux a décidé d'inscrire un vœu à la prochaine AG de ligue le 4 décembre 2021, afin de nous permettre de voter à nouveau, pour supprimer le statut aggravé, comme* ***l'article 20.2.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot nous l'autorise*** *et de revenir au statut fédéral.*
Depuis la mise en place du statut aggravé en 2017-2018 la situation des clubs s'est dégradée de façon alarmante et ce n'est pas l'apparition du COVID 19 qui a arrangé les choses. Lors de l'AG du 26 juin 2021 nous n'avons pu défendre notre vœu, car nous n'étions pas en présentiel. Pour ces raisons Monsieur le Président je vous demande de mettre notre vœu à l'ordre du jour ».

Avis du Conseil de ligue : défavorable.
Motifs :
Le même vœu de l'AS MISERIEUX TREVOUX a déjà été largement rejeté lors de l'AG de Ligue du 26 juin dernier et il ne pourra être réexaminé que dans trois saisons.

Par ailleurs, le Statut Fédéral de l'Arbitrage va prochainement être modifié et cette modification sera soumise au vote de l'Assemblée Fédérale du 11 décembre prochain. Il n'y a donc pas lieu de soumettre au vote le vœu de l'AS MISERIEUX TREVOUX lors de l'AG de Ligue du 04 décembre 2021.

M. Jean-Jacques HEMONT, fait part des appels téléphoniques à 217 clubs pour lesquels il a reçu un très bon accueil mais qui au final n'ont pas tous adhéré, vu le résultat du vote en juin 2021. Il espère que le statut aggravé sera abandonné après le vote par l'Assemblée Fédérale du Statut Fédéral modifié.

- **ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE :**

« Est-ce possible que les numéros de licence futsal ne soient pas identiques que les numéros de licence foot traditionnel ?
Car les joueurs possédant la double licence subissent "une double peine" en cas de suspension.
Et les clubs en pâtissent aussi, notamment quand c'est dans 2 clubs différents...
Exemple : il se peut qu'un joueur écope d'une sanction (plus ou moins lourde) dans son club à 11 (quelle que soit la raison) alors que ça se passe très bien dans son club de futsal (et vice versa) ».

Avis du Conseil de Ligue : défavorable.
Motifs :
- **Les numéros des licences des joueurs évoluant dans plusieurs pratiques sont bien différents, en revanche c'est le numéro de la personne qui apparait sur la FMI et celui-ci est unique.**
- **Le cas des sanctions pour les joueurs évoluant dans deux pratiques est déjà prévu à l'article 226.6 des Règlements Généraux de la FFF qui dispose que :**

« - les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, Football Loisir),
- les sanctions supérieures à deux matchs de suspension, même assorties en partie du sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach Soccer, Football Loisir) ».

Bien qu'émanant d'un club de District n'ayant pas reçu l'aval de l'Assemblée Générale de son District, le vœu de l'Association Futsal Rochette Olympique sera néanmoins examiné par l'Assemblée Générale pour savoir si la LAuRAFoot doit soumettre à une prochaine Assemblée Fédérale une proposition de modification de l'article 226.6 des Règlements Généraux de la F.F.F..

- ***Vote de l'Assemblée pour une éventuelle modification de l'article 226.6 des RG de la FFF :***

Pour :	9,17 %
Contre :	90,83 %

- ***Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit avant le 26 novembre 2021 pour être inscrites à l'Ordre du Jour).***

Question de l'AS Misérieux Trévoux.

Suite à l'information selon laquelle les clubs ont jusqu'au 31 mars au lieu de 31 janvier 2022 pour se mettre en conformité au statut de l'arbitrage, l'ASMT souhaite savoir s'il y aura des formations supplémentaires en mars et si oui, combien de matchs un arbitre formé sur cette session devra réaliser, pour couvrir son club.

Lilian JURY informe qu'il y aura effectivement des formations programmées en mars.
Nombre de matchs à couvrir :
Pour ceux qui doivent passer l'examen entre le 31 janvier et le 31 mars, il propose que pour couvrir leur club, les arbitres seniors devront réaliser 5 rencontres et les arbitres jeunes devront réaliser 4 rencontres ou avoir répondu à l'ensemble de leurs désignations.
Il sera demandé lors de la prochaine réunion courant janvier à l'ensemble des Commissions Régionale et Départementales du Statut de l'Arbitrage de regarder ces situations avec bienveillance de manière à aborder ces sujets le plus sereinement possible.
Si les modifications au niveau du Statut Fédéral de l'Arbitrage sont adoptées, la date de régularisation devrait être reculée du mois de janvier au 28 février et il appartiendra aux Commissions Départementales de l'Arbitrage, d'organiser des cessions de formation courant février (la nouvelle date ouvrant notamment des possibilités pendant les vacances scolaires).
L'obligation de nombre de matches à effectuer pour couvrir un club restera la même que celle proposée plus haut.

M. Jean-Jacques HEMONT se déclare satisfait de la réponse apportée par Lilian JURY.

Question du FC BRESSANS :

N'est-il pas envisageable à l'issue de cette saison post COVID, de conserver 11 poules de R3, Ce qui entrainerait 3 descentes par poule comme précédemment et éviterait une iniquité certaine par rapport aux R1 et R2. Bien évidemment, à l'inverse, les clubs de R1 et R2 ont

intérêt à vouloir un maximum de poules dans leur niveau respectif et un minimum en R3, car cela entraine un nombre restreint de descentes dans l'ensemble de leurs poules.
Ou alors, s'il faut réellement réduire le nombre de clubs de R3 pour des raisons financières (déplacements), humaines (par ex, par rapport au nombre d'arbitres) ou autres, n'est-il pas envisageable de limiter le nombre de montées par district ?
Ou envisager des poules de 13 en 2022-2023 avec 4 descentes et seulement quelques montées en moins ?

Lilian JURY signale que le retour à la « norme » avait fait l'objet d'un travail comparatif réalisé par la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des championnats (CRS), que ~~ces~~ 2 options avaient été présentées à l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 24 octobre 2020 et que l'A.G. souverainement a opté à une nette majorité pour l'option n° 2 qui était le retour dès la saison 2021/2022 à 10 poules de 12 en R3.

On ne peut donc que se conformer à la décision de ladite Assemblée Générale.

Le Président remercie Lilian JURY pour la présentation des vœux.

- ***Clôture de l'Assemblée Générale par Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.***

Le Président Pascal PARENT remercie tous les participants à cette Assemblée et invite les présents à l'apéritif offert pour lever le verre de l'amitié à la santé de notre football.
« Tout le Conseil de Ligue et toute la Ligue ont été très heureux de vous avoir revus physiquement.
Merci pour la qualité des débats, bonne continuation de saison, restons vigilants et disciplinés, je vous donne rendez-vous pour notre Assemblée d'été j'espère sous la même forme, en présentiel. A ce-jour le lieu n'est pas encore connu mais vous pouvez d'ores et déjà noter la date du samedi 25 juin 2022.
Merci à tous de votre participation et à tout de suite autour du verre de l'amitié ».

La séance est close à 12h00.

Le Président,	Le Secrétaire Général,
Pascal PARENT	Pierre LONGERE